



MAIRIE
de
MAGNY DANIGON 70200
Tel : 03.84.20.39.57
www.magny-danigon.fr

Ouverture au public:
Lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 12h00
Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 JANVIER 2012

(Bulletin municipal N° 31)

Présents : MM. B. RICHARD ; J.R. FAUCONNIER ; J. ARTZNER ; J.F.
COMBEMOREL ; V. MATHIEU ; J. MECHINAUD ; P. MENEGAIN.

M. D. DUPERRON a donné pouvoir à Mme V. MATHIEU

Absent excusé : MM. T. GIROUX.

Secrétaire de séance : M. J. MECHINAUD

Le compte rendu de la dernière séance est accepté et signé.

1. Convention avec la Médiathèque Départementale de prêt

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Médiathèque Départementale a dressé un bilan de fonctionnement des bibliothèques du réseau de 2003 à 2010 ; Il s'avère que les conventions passées entre le Conseil Général et les Collectivités partenaires sont caduques depuis de nombreuses années et ne sont plus adaptées au fonctionnement de ces établissements. Pour permettre un réajustement, une nouvelle convention doit intervenir et serait valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette convention détermine les engagements de la Médiathèque Départementale de prêt et les engagements de la collectivité envers sa bibliothèque et son personnel et également de faire le point sur le classement de notre bibliothèque et de prendre les dispositions pour l'améliorer.

L'exposé entendu, après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend la délibération nécessaire autorisant le Maire à signer la convention qui doit intervenir entre le Conseil Général et la Commune de MAGNY DANIGON.

2. Adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie 70

En 2010, le Département a pris l'initiative de créer l'agence départementale Ingénierie70 dans le but d'apporter, aux seules collectivités adhérentes, une assistance technique pour les aider à réaliser ou faire réaliser leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la voirie. Cette structure est maintenant opérationnelle depuis le 01 janvier 2011. Par délibération du 10 septembre 2010, le Conseil Municipal avait refusé à la majorité, d'adhérer à l'agence départementale.

Malgré la relance faite le 19 décembre 2011, **le Conseil Municipal refuse toujours d'adhérer à cette Agence : l'utilité technique n'étant pas à l'ordre du jour quant à nos futurs travaux.**

3. Evaluation des risques professionnels

Le Centre de Gestion de Haute-Saône, auquel la Commune est affiliée, œuvre depuis plusieurs années dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Il nous propose d'établir un « document unique » d'évaluation des risques retraçant l'ensemble des problématiques constatées dans la Collectivité, ainsi qu'une liste des actions correctives à mettre en place. Cette prestation est facturée à prix coûtant (environ 255 € TTC).

L'exposé entendu, après débat et à l'unanimité, **le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition.** La dépense lui semble inutile !

4. Formation des agents - Proposition de vœu

A compter du 01 janvier, la collectivité et ses agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions. C'est la conséquence de l'adoption par le Parlement, dans la loi des finances, d'un amendement qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.90%. Cette décision ampute les ressources du service public de formation et peut impacter le budget de notre collectivité. Le CNFPT et l'AMF (Association des Maires de France) veulent convaincre le gouvernement de revenir sur cette disposition au moment de la loi des finances 2012. Ils soumettent à l'approbation du Conseil Municipal une proposition de vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% pour la formation des agents territoriaux.

A l'unanimité, la délibération est prise.

5. Subventions 2012

Le Conseil Municipal inscrit et vote les subventions suivantes au Budget Primitif 2012

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
ADAPEI	30 €
Associations des Médailles Militaires	15 €
Chorale L'Espérance	75 €
Collège Albert JACQUARD	23 €
Comité de Fleurissement	75 €
Coopérative Scolaire	700 €
DDEN	30 €
FASSAD	30 €
Football	250 €
Fraternité Abstinence	75 €
Harmonie Ronchampoise	75 €
La ligue contre le cancer	30 €
Lycée Luxembourg	23 €
Restos du Cœur	30 €
Rugby Ovalle Luron	30 €
Secours Catholique	75 €

Nous rappelons aux différentes associations, que pour le versement de la subvention attribuée en 2012, il faut impérativement fournir un R.I.B. D'avance, nous vous en remercions.

6. Questions diverses

- Par courrier adressé à la Municipalité, Madame Michèle LE LANN nous informe que la sécurité n'est pas toujours respectée à la sortie de l'école...

Le Conseil Municipal demande aux parents de rester vigilants et aux automobilistes de réduire leur vitesse aux abords de la sortie de l'école.

- A la demande d'emploi de M. Anthony CHAUSSALET, le Conseil Municipal émet un avis défavorable. **Il n'y a pas de poste à pourvoir !**

- Le Maire explique au Conseil Municipal que pour les travaux d'assainissement de la rue des Ecoles, une consultation a été lancée. Quatre entreprises ont répondu : A.T.C. ; S.T.P.I. ; VALDENNAIRE et E.S.B.T.P. L'ouverture des plis a eu lieu et l'entreprise VALDENNAIRE est la mieux-disante.

L'exposé entendu, après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise VALDENNAIRE pour un montant H.T. de 35 312.50 € et demande au Maire de notifier à cette entreprise le marché correspondant. La délibération est prise.

- Pour la fermeture de la porte de l'atelier communal, plusieurs devis ont été demandés. Après débat et à l'unanimité, **le Conseil Municipal prend la délibération nécessaire acceptant le devis de l'entreprise BARAT ISOLATION de FROIDECONCHE.** Le montant **des travaux s'élève à 2 980.00 € H.T.**

- Le Maire explique au Conseil Municipal que pour la rénovation intérieure de l'église et avant d'engager les travaux, il faut tout d'abord solliciter les aides auprès des différents financeurs (DETR, Région, Parc des Ballons, fonds parlementaires). Il communique les devis reçus. Après débat, **le Conseil Municipal décide de retenir le devis présenté par E.G.P.M de LURE d'un montant de 20 085 € H.T. et autorise le Maire à engager les dossiers de demande de subvention.** La délibération est prise.

- Une réflexion est engagée afin de limiter l'éclairage public à certains horaires : coût, économie possible... Cette question sera débattue lors d'une prochaine séance, dès que nous serons en possession de ces renseignements !

- Par manque de civisme de certains de nos administrés, plusieurs compteurs d'eau ont gelé et le dégel a généré bon nombre de fuites !

Nous avons pris la décision de couper l'eau dans toutes les résidences secondaires.

De plus, une de nos pompes a cédé anormalement. Nous devons palier au remplacement des pompes le mardi 21 février - matin.

Sachez que dès que le problème survient, la Municipalité met tout en œuvre pour y palier le plus rapidement et dans les meilleures conditions.

- **INFORMATIONS :**

Le site internet www.magny-danigon.fr est désormais disponible ! Il nous permettra de diffuser les actualités de notre Commune (bulletin municipal, manifestations locales ...)

et favorisera la communication avec les administrés. C'est un moyen moderne de communication.

Les personnes ne disposant pas d'Internet sont priées de se faire connaître en Mairie afin de continuer à recevoir les informations municipales en formule papier.

Le numéro de téléphone de la Mairie a changé. Vous devez désormais composer le **03.84.20.39.57** ou le **09.60.40.47.54**. En cas d'absence, vous pouvez nous laisser un message !

COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE

DU 14 JANVIER 2012

(Bulletin municipal N° 32)

Présents : MM. B. RICHARD ; J.R. FAUCONNIER ; J.F. COMBEMOREL ; J. MECHINAUD ; P. MENEGAIN ; B. POCHARD.

M. D. DUPERRON a donné pouvoir à M. P. MENEGAIN

Absents excusés : MM. J. ARTZNER; T. GIROUX ; V. MATHIEU

Secrétaire de séance : M. J.R. FAUCONNIER

1. Assainissement - Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'approbation du plan de zonage, le bureau d'études E.V.I. a été missionné afin d'étudier et de faire réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de la collecte et au traitement des eaux usées.

Une estimation globale des travaux nous a été transmise.

Il précise également que la première phase des travaux pourrait être engagée prochainement, que l'opération serait réalisée par tranche suivant le détail énoncé dans le

note explicative et qu'il est nécessaire de solliciter les aides auprès des différents financeurs : - DETR; - Agence de l'eau et Conseil Général.

Les demandes d'aides sollicitées porteront sur le montant global de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend la délibération nécessaire.

La Municipalité